

Référence : C.N.375.2012.TREATIES-XI.B.16.54 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES  
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX  
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU  
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE  
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES  
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS.  
GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT NO 54. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À  
L'HOMOLOGATION DES PNEUMATIQUES POUR VÉHICULES UTILITAIRES  
ET LEURS REMORQUES

CORRECTIONS AU RÈGLEMENT NO 54

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Lors de sa cinquante et unième session qui a eu lieu le 27 juin 2012, le Comité administratif de l'Accord susmentionné a adopté par vote certaines corrections au texte authentique en français du Règlement no 54.

..... On trouvera ci-joint le procès-verbal dressé en conséquence. Le texte des corrections en question (ECE/TRANS/WP.29/2012/52) peut être consulté sur le site de la Division des Transports de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/gen2012.html>

Le 27 juillet 2012



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.



AGREEMENT CONCERNING THE ADOPTION OF  
UNIFORM TECHNICAL PRESCRIPTIONS FOR  
WHEELED VEHICLES, EQUIPMENT AND PARTS  
WHICH CAN BE FITTED  
AND/OR BE USED ON WHEELED VEHICLES  
AND THE CONDITIONS  
FOR RECIPROCAL RECOGNITION OF  
APPROVALS GRANTED ON THE BASIS OF  
THESE PRESCRIPTIONS.  
DONE AT GENEVA ON 20 MARCH 1958

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE  
PRESCRIPTIONS TECHNIQUES UNIFORMES  
APPLICABLES AUX VEHICULES À ROUES,  
AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES  
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU  
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET  
LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE  
RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS  
DÉLIVRÉES CONFORMÉMENT À CES  
PRESCRIPTIONS.  
FAIT À GENÈVE LE 20 MARS 1958

PROCÈS-VERBAL CONCERNING CERTAIN  
CORRECTIONS TO REGULATION NO. 54  
ANNEXED TO THE AGREEMENT

PROCÈS-VERBAL RELATIF À CERTAINES  
CORRECTIONS AU RÈGLEMENT NO 54  
ANNEXÉ À L'ACCORD

THE SECRETARY-GENERAL OF THE  
UNITED NATIONS, acting in his  
capacity as depositary of the above  
Agreement,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,  
agissant en sa qualité de dépositaire  
de l'Accord susmentionné,

WHEREAS the Administrative  
Committee of the above Agreement, at  
its fifty-first session, held on  
27 June 2012, adopted certain  
corrections to Regulation No. 54  
("Uniform provisions concerning the  
approval of pneumatic tyres for  
commercial vehicles and their  
trailers")  
(ECE/TRANS/WP.29/2012/52)

ATTENDU que le Comité  
administratif, lors de sa cinquante  
et unième session qui a eu lieu le  
27 juin 2012, a adopté certaines  
corrections au Règlement no 54  
("Prescriptions uniformes relatives à  
l'homologation des pneumatiques pour  
véhicules utilitaires et leurs  
remorques") (ECE/TRANS/WP.29/2012/52)

HAS CAUSED the said corrections  
to be effected to the French  
authentic text of Regulation No. 54.

A FAIT PROCÉDER auxdites  
corrections au texte authentique en  
français du Règlement no 54.

IN WITNESS WHEREOF, I,  
Patricia O'Brien, The Legal Counsel,  
Under-Secretary-General for Legal  
Affairs, have signed this Procès-  
verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous,  
Patricia O'Brien, Le Conseiller  
juridique, Secrétaire général adjoint  
aux affaires juridiques, avons signé  
le présent procès-verbal.

Done at Headquarters, United  
Nations, New York, on  
27 July 2012.

Fait au Siège de l'Organisation,  
Nations Unies, New York, le  
27 juillet 2012.

Patricia O'Brien